117. Mercredi 18 Mai 1842. 13me Année.

Journal de La Haye.

LA HAYE, *le 17 mai.*

Par arrêté royal du 12 de ce mois, n° 49, ont été nommés suppléans près du tribunal d'arrondissement à Utrecht, MM. O. W. D. Baems et J. B. van Sasse van Ysselt près du tribunal d'arrondissement à Ruremonde, M. Abraham van Gorkum; juge de canton à Heerlen, M. [illegible] van Aken; suppléant du juge de canton à Heerlen, M. [illegible] Jaegers; suppléans du juge de canton à Sittardt, M. [illegible] van Muysen et J. B. J. Collaes; suppléant du juge de canton à Gennep, M. G. W. Goossens.

Par arrêté royaux du même jour, n° 50, 51 et 56, ont été nommés: greffier près du tribunal d'arrondissement à Zutphen, M. B. G. Snethlage, juge suppléant du canton d'Arnhem, M. H. J. Kronenberg; juge suppléant du 2e canton de Rotterdam, M. D. J. F. Bogaers; suppléant du juge de canton de Hillegersberg, M. W. C. Soetbrood Piccardt; définitivement juge, juge suppléant et substitut du parquet du tribunal d'arrondissement à Amsterdam, MM. C. [illegible] Hoorenberg, D. A. Portielje et J. Messchert van Vollenhoven.

Le *Staats-Courant* publie aujourd'hui un avis de S. Exc. le ministre des finances, sous la date du 14 de ce mois, portant que le montant total des billets de trésor, émis en vertu de la loi du 27 décembre 1840, *Staatsblad* n° 79, s'élevait, au 1er du courant mois, à la somme de six millions de florins.

Hier, a eu lieu, de la manière accoutumée au palais du Nieuwendeinde, la remise solennelle par S. M. le roi des insignes de l'ordre de la Toison-d'Or, conféré par S. M. la reine d'Espagne à S. A. R. le prince d'Orange.

S. A. R. Madame la princesse d'Orange a quitté aujourd'hui cette résidence pour se rendre à Stuttgardt.

S. M., par arrêté du 10 mai, n° 79, a nommé membres honoraires de la Commission provinciale pour l'instruction publique dans le Brabant-Septentrional, MM.: C. J. A. van Maanen-Corsch, membre des Etats de la province à Bois-le-Duc; J. B. A. J. M. Verheyen, avocat à Bois-le-Duc; W. A. van Tuerenhout, bourgmestre de Gassel; H. B. Smitz, [illegible] à Oirschot; C. A. Flozen, avocat à Breda.

S. M., par arrêté du 11 de ce mois, n° 61, a nommé chevalier de l'ordre du Lion-Néerlandais, M. Kaeüfer, forestier des domaines de S. M. à Frankenstein en Silésie.

Par arrêté du 15, n° 2, S. M. a nommé chevaliers de l'ordre militaire de Guillaume, 4e classe, MM. le lieutenant-colonel J. D. Barre, adjudant de S. A. R. le prince Frédéric des Pays-Bas; les majors W. S. Kamps et C. S. Winkel, respectivement du 8e régiment d'infanterie et du contingent luxembourgo-limbourgeois; les lieutenans en premier [illegible] Kröller et J. D. M. van der Vlist, le premier employé au département de la guerre et le second du 4e régiment d'infanterie; l'ancien premier lieutenant du régiment des grenadiers K. J. van der Meulen et le fusilier J. R. Hoek-[illegible] en récompense de leur conduite en 1830 et 1831.

S. M., par arrêté du 11 de ce mois, n° 62, a accordé des lettres de noblesse à M. Jean-Théodore Binkhorst.

Nous mentionnant dans notre numéro de dimanche l'article sur le théâtre de La Haye, qui nous avait été adressé, et que nous avons jugé ne pas devoir publier, nous manifestâmes l'espoir, la Commission pourrait en décliner la responsabilité, et, vivement, nous étions très-disposé à admettre, qu'un zèle aurait pu engager M. le secrétaire de la Commission à nous demander l'insertion de cette pièce sans que la Commission en eût connaissance.

Aujourd'hui M. Rosier Faasen, secrétaire de la Commission pour les affaires du Théâtre, nous écrit, qu'il est entièrement étranger à la rédaction de l'article en question et qu'il ignorait l'existence.

Or, M. le secrétaire n'a ni rédigé ni même écrit l'article. Nous cela! Et cependant l'écriture en ressemble comme deux gouttes d'eau, au point de confondre les plus habiles experts, excepté celle de M. Rozier Faasen: nous tenons à la disposition des personnes qui voudraient s'en convaincre, et l'article est une lettre par laquelle M. Rozier Faasen le désavoue formellement comme émané de lui. Mais alors toute cette affaire change entièrement de nature. Ce que nous n'avions d'abord considéré comme une œuvre maladroite et imprudente, rien de plus, se trouve être, aujourd'hui, une insigne fourberie. Il est évident qu'un méchant et adroit faussaire a voulu, en imitant l'écriture du secrétaire de la Commission afin de se ménager plus facilement à l'insertion de l'article, tendre un piége au *Journal de La Haye*. Cet article, en effet, était rédigé de manière à soulever contre nous, si nous l'avions reproduit, l'indignation du public de cette ville, contre le manque de tout ce tant soit peu le sentiment des convenances.

— Le 13 de ce mois, est mort à La Haye, à l'âge de 46 ans, M. B. H. Goudriaan, ingénieur en chef, de 1re classe du *Waterstaat* et membre de l'Institut royal des Pays-Bas. M. Goudriaan a marché, sous tous les rapports, sur les traces de son père l'inspecteur-général du *Waterstaat* dont le nom s'attache à la plupart de nos grands ouvrages publics. La perte du fils est une nouvelle perte pour le pays.

— Samedi dernier, un incendie a éclaté au chantier de *Dageraad* à l'extrémité du *Kadyk* à Amsterdam; un atelier et une habitation en bois ont été réduits en cendres, nonobstant le secours des cinq pompes. Un des préposés au service des pompes a eu le malheur de se casser la jambe droite.

— Le gouvernement de la province d'Overyssel a publié un avis portant que S. M. le roi honorera d'une visite cette province ainsi que celle de Drenthe. S. M. arrivera le 16 à Zwolle et y donnera, le lendemain, une audience générale; le 20 elle se rendra à Hasselt, Zwartsluis, Vollenhove et Kampen. Le 21, le roi quittera Zwolle pour se rendre à Meppel. On fait de grands préparatifs dans toutes ces villes pour la réception de S. M. qui se mettra en voyage ce soir.

— Ces jours derniers, on a tenu à Amsterdam la seizième assemblée générale de la Société Néerlandaise pour l'amélioration morale des prisonniers. Cette assemblée a été présidée par M. W. H. Suringar.

Il a été prouvé par l'exposé de la situation des travaux de la Société que 842 prisonniers ont participé à l'instruction religieuse; 448 ont appris à lire, à écrire et à calculer et l'on a procuré du travail à 102. 167 condamnés au-dessous de 18 ans, séparés des autres prisonniers, recevaient, au 31 décembre 1841, l'instruction religieuse et scolaire.

Dans cette assemblée, on a nommé entr'autres membre honoraire de la Société S. A. R. le prince Oscar, héritier du trône de Suède et de Norwège qui a écrit une brochure sur les prisons et qui témoigne la plus grande sollicitude pour cette branche administrative.

— On mande de la Colonie de Bienfaisance de Veenhuizen que 74 hommes de la colonie se sont engagés volontairement pour le service militaire aux Indes Orientales. Après avoir subi l'examen voulu, ils ont été dirigés sur Groningue. Plusieurs de ces hommes avaient déjà servi et même quelques-uns aux Indes-Orientales. On apprend également que cet appel a déjà trouvé de nombreux imitateurs parmi les pensionnaires de notre Colonie de Bienfaisance.

Parmi les objets curieux et intéressans qui sont à voir à notre foire, nous pouvons citer un tableau représentant l'intérieur de l'Eglise St. Pierre à Rome, exécuté par le célèbre peintre Philastre de Paris, et qui se trouve dans le Cabinet de figures de cire de M. Martin, situé sur le *Plaats*. Ce tableau est peint à double effet, c'est-à-dire qu'on le voit d'abord à la clarté du jour; ensuite la nuit étant survenue, l'Eglise s'éclaire, et alors on distingue des centaines de personnes et jusqu'au moindre détail d'architecture. Ce tableau, ainsi éclairé et représentant l'intérieur de l'Eglise au moment de la *Messe de Minuit*, est d'un effet magique et plaira incontestablement à tous les amateurs.

Samedi dernier, LL. MM. le roi et la reine et quelques membres de la famille royale ont honoré de leur présence la représentation au Cirque de MM. Tourniaire.

LL. AA. RR. le prince et la princesse d'Orange ont daigné, le même soir, assister à la représentation de la troupe d'acrobates de M. Neisz.

Hier LL. AA. RR. les princes Alexandre et Henri ainsi que Mesdames les princesses Sophie et Louise ont également honoré le Théâtre de M. Neisz de leur présence.

On mande de Hechingen, le 4 mai:

« S. M. le roi de Prusse ayant daigné accorder à S. A. S. notre souverain l'investiture du fief de la couronne de Sagan, et lui ayant conféré à cette occasion, par ordre du cabinet du 13 avril de cette année, le titre de duc de Sagan, ce titre a été ajouté aux autres titres et dignités de S. A. S. »

On écrit de Weimar, le 10 mai:

« Chez nous aussi le grand malheur qui vient de frapper la ville de Hambourg a produit une vive sympathie. Il s'est formé tout de suite un Comité pour recueillir les dons. Le célèbre violiniste Ernst, qui se trouve ici, donnera demain un concert dont la recette est destinée au soulagement des incendiés. Il est allé lui-même prendre deux billets pour ce concert, et les a payés 20 ducats. Il a donné aujourd'hui un concert dont la recette a été envoyée à l'administration du village de Deunstedt, où un incendie a également réduit plusieurs familles à la misère.

Le *Courrier Français* contient l'article suivant sur les effets d'un traité signé mais non ratifié. L'opinion du journal français est en tout point conforme à celle que nous avons constamment professée. Voici comment s'exprime ce journal:

M. Quincy-Adams, membre du Congrès américain et un des chefs du parti anglais aux Etats-Unis a cru pouvoir affirmer qu'il y avait mauvaise foi dans le refus articulé par la France de ratifier le traité relatif au droit de visite, traité que M. Guizot avait signé.

Nous ne savons dans quelle livre M. Adams a étudié le droit public; mais si tout refus de ratifier de notre part doit être considéré comme un manque de foi, cela suppose que la ratification est une pure formalité, et qu'une convention, une fois signée, plénipotentiaires l'ont signée, peut immédiatement prendre rang parmi les traités qui engagent les états. Or, tous les précédens diplomatiques donnent à cette supposition le démenti le plus formel. Sans aller plus loin, lord Palmerston n'a-t-il pas refusé de communiquer au Parlement le traité du 10 juillet 1840, alléguant que les ratifications n'étaient pas encore échangées, et que le traité jusqu'à cet échange n'avait rien de définitif?

La ratification est un dernier délai de réflexion que s'réservent les parties contractantes. C'est une dernière épreuve par laquelle doit passer le traité qu'elles ont conclu. Mais jusqu'à ce que l'épreuve soit complète, au dernier comme au premier degré, il n'y a rien de fait. Jusque là aussi, chacun demeure libre d'abandonner si les circonstances lui paraissent le prétendre. Le principe qu'il a soutenu de concert avec ses alliés. Lorsque M. Guizot a signé le traité du 20 décembre, il ne pouvait pas, bien qu'il pût la prévoir, l'opposition de toutes les opinions à ce traité. Les Chambres se sont prononcées depuis; et si le ministère ne tenait pas compte de leur volonté clairement exprimée, il trahirait son pays. En refusant de ratifier la convention relative au droit de visite, il ne manque au contraire ni de loyauté ni de bonne foi. Il dira simplement aux puissances que la volonté nationale s'est prononcée et l'oblige à s'arrêter. Les puissances, de leur côté, pourront faire de sa prérogative le cas qu'elle veut, mais elles n'auront aucun reproche à adresser au peuple français.

Nous avons dit que sir Robert Peel a fait le 10 mai, dans la Chambre des Communes, l'exposition de son plan de réforme du tarif, qui est, comme on sait, la partie la plus importante de son plan général de finances. Voici ce que contient à ce sujet, le *Journal des Débats*:

« Nous avons déjà fait remarquer que la taxe sur le revenu, cette taxe de guerre que le premier ministre impose à toutes les fortunes du pays, n'avait pas seulement pour but de combler le déficit toujours croissant du trésor, et de faire face aux dépenses nouvelles exigées par des désastres extérieurs. Des cent et quelques millions que produira cette taxe, une forte partie est destinée à combler le vide que laissent encore dans le trésor les réductions opérées sur les tarifs d'importation. Il était digne d'un homme d'état prévoyant de ne songer qu'à un mal passé sans chercher à en prévenir le retour. Il ne s'agissait pas seulement de rétablir l'équilibre entre les dépenses et les recettes; il importait encore plus de rendre au commerce l'état qu'il avait complétement perdu, d'ouvrir à l'industrie les débouchés que les lois restrictives tenaient fermés devant elle. Les réductions que sir Robert Peel propose d'apporter dans les tarifs devant, comme il arrive toujours, amener un dégrèvement temporaire dans les revenus, le gouvernement devait chercher d'un autre côté les ressources qui allaient lui manquer pendant quelques années; et se créer par un impôt une sorte de fonds de réserve qui lui permît d'attendre la renaissance de la prospérité commerciale, et le rétablissement naturel de l'équilibre financier.

» La réforme du tarif forme donc, nous le répétons, la partie la plus importante du plan financier de sir Robert Peel; et bien qu'elle ne soit pas destinée à avoir un retentissement semblable à celui qu'a produit la taxe sur le revenu, cependant elle affecte d'une manière plus considérable et plus profonde la vitalité commerciale de la Grande-Bretagne.

» Le but principal de cette réforme, est la simplification du tarif, le principe sur lequel elle repose est la liberté du commerce. C'est la plus grande modification qui ait été apportée dans le système commercial de l'Angleterre depuis la réforme opérée en 1825 par M. Huskisson. Le discours dans lequel sir Robert Peel a exposé les détails de sa mesure est un travail substantiel, assez froid, et ne contient aucun de ces passages qui appellent les applaudissemens. Il a été reçu avec très peu de satisfaction par le parti ministériel, et n'a rencontré de témoignages d'approbation que dans les rangs de l'Opposition.

» Quand sir Robert Peel n'aurait cherché qu'à introduire une plus grande simplicité dans les tarifs, sans y opérer de réduction, il aurait encore rendu un grand service au commerce de son pays; car le système commercial anglais est, de l'aveu même du premier ministre, très obscur et très inconséquent sur beaucoup de points. Mais la réforme proposée par sir Robert Peel produira sur des produits [illegible] des diminutions de droits [illegible] Sur les produits à demi manufacturés, qui entrent pour une aussi grande somme dans la fabrication anglaise, les droits seront considérablement diminués; et quant aux produits entièrement manufacturés, les droits seront réduits de façon à admettre une libre concurrence étrangère. Sir Robert Peel exprime l'espoir que les différentes modifications qu'il propose apporteront un allégement dans la vie générale de la nation et une diminution dans le prix des subsistances.

« Si l'on m'objecte, dit-il, que je n'apporte pas dans tel ou tel article particulier du tarif des réductions assez considérables pour que l'effet en soit sensible dans la dépense d'une famille, je répondrai que sur tel ou tel article en particulier cela peut être juste, mais que l'effet général de toutes les réductions prises dans leur ensemble sera une diminution considérable sur le prix des subsistances et un grand avantage [illegible] sources de la communauté. Cette amélioration ne [illegible] peut-être pas d'une manière visible de la réduction [illegible] duits bruts, ou sur les produits manufacturés, ou telle autre portion du tarif; mais en [illegible] toutes les provinces, ou sur tout autre article, je répète que [illegible] une épargne considérable sur le prix de la subsistance dans le pays. On m'a dit aussi que j'aurais dû faire de nouvelles réductions sur le tarif [illegible] quelques articles soumis au grand avantage d'embrasser une grande quantité d'articles et que ceux qui ont à souffrir d'une

réduction sur un point peuvent trouver une compensation dans des réductions sur d'autres points. »»

»Sir Robert Peel a ensuite exposé les détails de son plan, et s'est occupé d'abord de ce qui touchait l'agriculture. Le droit sur la graine de trèfle est en ce moment de 25 francs pour 100 livres, et malgré ce droit élevé, la demande de cet article a tellement qu'en 1840, il a été payé 141,000 liv. de droits (3 millions 525,000 fr.). Sir Robert Peel propose de réduire le droit à 5 p. 100, c'est-à-dire à 10 shel. Le droit sur la graine de gazon serait également réduit de 1 liv. (25 fr.) à 5 shel. Le droit sur les oignons, qui est actuellement de 1 shel. 6 d. par livre, serait réduit à 25 fr. pour 100 livres. Sur la graine de lin, le droit serait réduit de 1 shel. à 1 d. Nous verrons plus loin ce qui concerne l'importation du bétail.

»En ce qui concerne les bois servant à la fabrication des meubles, les droits varient actuellement de 50 à 100 p. 100. L'élévation de ce tarif a tellement découragé les fabricans anglais que cette industrie est devenue un article d'importation de France et d'Allemagne. Le gouvernement anglais espère, par une réduction considérable, relever en Angleterre ce genre d'industrie. Une grande réduction aura lieu aussi dans les droits sur le bois de construction.

»Sur les objets de fabrication étrangère, sir Robert Peel propose que les droits n'excèdent pas, en général, 20 pour 100, et il justifie cette réduction, qui pourra altérer la condition des classes ouvrières, par des réductions correspondantes sur le prix des objets de consommation. Ainsi, le blé qui, sous l'ancienne loi, aurait coûté 27 shell. 6 d. par quart, n'en coûte que 13. Par la réforme proposée, les provisions salées, qui sont actuellement tout-à-fait prohibées, seraient admises avec un droit de 1 d. par livre. Le lard, qui entre pour beaucoup dans la nourriture du pauvre, serait taxé à 2 shell. par 100 livres, au lieu de 8 shell. Le bœuf salé, de 12 shell. à 8; le jambon, de 1 liv. st. 8 shell. à 14 shell., ou 100 pour 100 de réduction. Le paysan irlandais, qui paie 20 shel. pour un tonneau de harengs, n'en paiera plus que 10. Le saumon et les soles, dont l'importation est prohibée, seraient admis avec un droit de 10 et de 5 shel. Les droits sur les pommes de terre, ce pain de l'Irlande, sur le riz, et autres articles ordinaires de consommation, seront aussi considérablement réduits.

»La partie la plus importante du tarif, et celle qui mettait en mouvement le plus d'intérêts, est celle qui concerne l'importation du bétail vivant. L'agriculture anglaise, déjà frappée par la réforme de la législation des céréales, s'est fortement émue de cette nouvelle atteinte à son monopole national, et ses représentans n'ont pas dissimulé leur mécontentement. Sir R. Peel, tout en cherchant à calmer les craintes des agriculteurs, n'a pas nié que le nouveau tarif ne dût apporter une diminution dans les prix; mais il a déclaré que les prix actuels avaient atteint une élévation extravagante et qu'une réduction était devenue absolument nécessaire. Le droit proposé serait de 1 denier par livre sur la viande fraîche ou sur les provisions légèrement salées, et de 1 liv. St. par tête de bétail (pour les chevaux, le droit serait de 20 shell. par tête). Sir Robert Peel, s'adressant aux représentans de l'agriculture leur a dit:

»« S'il s'agissait du blé, vous auriez la concurrence du monde entier; le blé viendrait d'Odessa ou de New-York aussi aisément qu'il vient du comté Leicester. Mais, pour le bétail, où trouvez-vous une semblable concurrence? N'y a-t-il pas des difficultés insurmontables qui l'arrêtent? De quel pays viendra l'importation? Aussi long-temps que la mer aura des tempêtes, la concurrence étrangère ne sera pas à craindre. Ne parlons donc ni de l'Espagne ni du Portugal, tant que le Golfe de Biscaye grondera entre les côtes de l'Angleterre et celles de l'Espagne. Prenons la France; y a-t-il plus de danger? Je puis vous montrer que la France, au lieu d'exporter, importe du bétail. En 1840, la France a exporté 12,450 bœufs, et en a importé plus de 13,000; elle a exporté, dans la même année, 92,000 moutons, et en a importé 135,000; et malgré cela, la viande, dans ce pays, ne suffit pas à la consommation. De 1822 à 1839, le prix de la viande a augmenté de 92 pour 100. La Belgique est dans la même position que la France. La Prusse est un grand pays d'importation et non d'exportation. Il n'y a que le Holstein et le Jutland qui soient à redouter. Mais songez à l'énorme quantité de bétail qui arrive d'Irlande et d'Ecosse, et comparez-le à ce qui peut nous être envoyé du Holstein et du Jutland, et vous n'aurez aucune crainte. Vous êtes les premiers éleveurs de l'Europe et avec vos progrès dans l'agriculture et vos procédés chimiques, je ne désespère pas de vous voir un jour exporter vous-même du bétail. La Flandre commence déjà à prendre votre viande. Votre mouton est supérieur à celui du continent; on envoie des gigots de Hull à Hambourg. A Londres seulement, on consomme annuellement de 13 à 15 millions de têtes de bétail. Il ne peut donc y avoir aucun sujet de crainte pour les éleveurs indigènes. »»

Telles sont les principales dispositions de la réforme du tarif que propose sir Robert Peel. L'exposition que le premier ministre a faite de son plan n'a produit que du mécontentement dans les rangs de son parti. Et en effet, en entendant sir Robert Peel on pouvait s'étonner de le voir parler du côté *tory* de la Chambre; les doctrines, qu'il a exposées sont celles de l'opposition; le plan qu'il a développé est celui que voulait présenter le dernier ministère. Le parti agricole, celui qui avait fait les élections, se trouve trompé dans toutes ses espérances, et frappé par l'homme qu'il avait élevé au pouvoir. Dans les discussions qui s'engageront sur la réforme du tarif, nous verrons le premier ministre *tory* soutenu et défendu par l'opposition, et il est bien possible que sir Robert Peel ait besoin des voix de tout le parti libéral pour triompher du mécontentement de son propre parti.»

Nous trouvons dans la *Presse* l'article suivant au sujet de l'oukase de l'empereur de Russie et des réflexions dont le *Journal des Débats* a accompagné ce document. Voir *Journal de La Haye*, n° 103 du 8 de ce mois:

Nous recevons d'une personne qui connaît parfaitement la Russie, la communication suivante, relativement au dernier oukase de l'empereur de Russie. Sans diminuer en rien le mérite qu'a eu le souverain en prenant l'initiative d'une mesure qui doit dans un temps plus ou moins rapproché mettre la Russie au niveau des autres pays de l'Europe, cette communication prouve combien on se trompe dans cette circonstance sur la situation intérieure et l'organisation sociale de l'empire russe.

«Le dernier oukase de S. M. l'empereur de Russie et surtout l'ordonnance ministérielle, datée du lendemain, ont donné lieu à d'étranges commentaires dans divers journaux et entre autres dans le *Journal des Débats*, qui a donné une traduction incorrecte de l'oukase.

«L'exposition sommaire de l'état des choses et des faits mettra le public à même de juger en parfaite connaissance de cause d'une mesure qui doit avoir les résultats les plus décisifs et les plus heureux sur les destinées de l'empire.

»Le décret de 1803 accordait aux seigneurs la faculté d'affranchir leurs paysans; mais préoccupé sans doute du danger que présenterait une grande masse de serfs affranchis, privés de moyens d'existence et trop imprévoyans la plupart pour s'en procurer, le gouvernement crut devoir mettre des restrictions à cette faculté, il imposa aux seigneurs l'obligation de donner 15 dessiatines (16 1/3 hectares) de terre par individu mâle qu'ils affranchissaient.

»C'était, du reste, aborder dans les idées du paysan russe, qui se consacre, lui, comme le véritable propriétaire du sol, et comme l'intermédiaire obligé par lequel le seigneur possède la terre.

»On conçoit que, sous l'empire d'une pareille loi, les affranchissemens durent être peu nombreux. Ils se bornèrent à 1500 personnes.

»Que fait maintenant le nouvel oukase? Décrète-t-il la liberté des serfs, bon gré, mal gré les seigneurs? Pas le moins du monde. Il se borne à lever le principal obstacle qui empêchait jusqu'à présent beaucoup de ces derniers d'affranchir tout ou partie de leurs serfs. Il décide qu'à l'avenir le seigneur pourra libérer ses paysans sans être tenu de leur donner et d'aliéner ainsi une partie de ses propriétés, ce qui avait en outre pour effet de priver à tout jamais le seigneur du travail des paysans affranchis, 30 hectares étant de nature à occuper même plus qu'une famille.

»Sans doute le propriétaire qui affranchirait ses paysans sans donner en toute propriété à chaque famille l'habitation et le jardin (d'un hectare au moins) qu'elle occupe, serait bientôt puni par l'émigration complète de cette population affranchie; mais les propriétaires le comprennent trop bien pour jamais commettre cette faute.

»Quant à l'ordonnance ministérielle que le *Journal des Débats* accuse de tronquer complètement le sens de la loi, ce n'est qu'un complément indispensable daté du lendemain, comme nous l'avons dit, et qui sert comme mesure de police et de bon ordre pour empêcher les fausses interprétations et le désordre qui suit fréquemment les mesures relatives à l'organisation sociale d'un pays.

»Ce simple exposé des faits suffirait, nous le pensons, pour faire apprécier ce qu'on a dit de l'opposition menaçante de la noblesse russe dans cette circonstance. Mais il y a mieux: une grande partie de cette noblesse, qu'on représente comme prête à se soulever contre les volontés de l'empereur, a éprouvé et éprouve encore aujourd'hui trop manifestement tout ce que l'état actuel a d'onéreux pour elle et de contraire à ses intérêts pour ne pas considérer comme un avantage, la faculté que lui accorde le décret impérial d'affranchir le paysan sans aliénation d'une étendue considérable de terres. Pour comprendre cette assertion, il faut savoir que le servage, en Russie, présente, pour le propriétaire, tous les inconvéniens, mais non pas tous les avantages qu'offre l'esclavage aux colonies. Et cependant, il est bien prouvé que le travail des esclaves, aux colonies, est un travail fort cher; et que, malgré le climat, il y aurait avantage à y employer les travailleurs blancs européens. La même chose a lieu en Russie, car partout l'esclavage produit les mêmes résultats. Le serf russe, qui sait que, quoi qu'il advienne, le seigneur sera obligé de le nourrir, ne prend aucun souci pour augmenter le produit de la culture. Il ne vise qu'à une seule chose, travailler le moins possible; car, encore une fois, que le produit soit fort, faible ou nul, il n'en a ni plus ni moins. Le seigneur est et reste toujours dans l'obligation de fournir à son entretien. De là cette culture si arriérée; de là ces rendemens si faibles sur des terres naturellement si riches; de là enfin ces disettes qui, chaque année, viennent désoler quelques parties de l'empire, et forcer les propriétaires à des dépenses souvent énormes pour acquisitions de grains et autres substances alimentaires nécessaires à leurs paysans; de là aussi l'exiguïté du produit et des ressources de ce vaste empire, comparés avec ce qu'ils devraient être si, comme dans les autres pays, les travailleurs étaient mus par l'intérêt personnel. On comprend que dans des circonstances semblables les grands propriétaires russes, bien loin d'envisager d'un mauvais œil le dernier oukase de l'empereur, doivent au contraire le recevoir comme un bienfait. Ils pourront enfin, ce qu'ils considèrent presque tous comme un immense avantage, ce qu'ils désirent depuis si longtemps, faire avec leurs paysans des contrats et arrangemens analogues à ceux qui existent en France et en Allemagne, leur louer des terres, soit à partage de fruits, comme dans le métayage, soit à rente fixe, payable en travail, en nature ou en argent. Ils sauront enfin sur quoi compter pour leurs revenus, et ne redouteront plus l'inertie du paysant, car ils auront placé celui-ci dans une position telle que son intérêt personnel, ce stimulant tout-puissant, lui commandera nécessairement l'activité, l'intelligence et les habitudes laborieuses que le servage avait étouffées en lui. Il n'y pas un propriétaire russe qui ne comprenne parfaitement tout cela, car l'intérêt pécuniaire est toujours et par tout pays très-clairvoyant.

»Ainsi tombent toutes ces allégations fausses et surtout ces commentaires malveillans publiés par la presse anglaise, qui de reste ne néglige aucune occasion d'attaquer la Russie, et de rendre le gouvernement et la nation russes odieux et ridicules aux yeux de l'Europe.»

Incendie de Hambourg.

On écrit de Hambourg, à la date du 13 mai:

«Les troupes étrangères nous ont quittés en grande partie. Encore avant-hier sont arrivés ici environ 70 pionniers de la garde prussienne que, avant leur départ de Potsdam, le roi lui-même a passés en revue. S. M. leur a recommandé de se montrer dignes du nom prussien. Ces pionniers, de même que ceux arrivés de Magdebourg, resteront encore quelque temps ici, pour aider à déblayer les décombres. La cavalerie hanovrienne, sous les ordres du capitaine d'Estorff, qui a si essentiellement contribué au maintien de l'ordre et du repos, est partie d'ici hier, et 800 hommes de troupes danoises qui étaient en marche pour cette ville, avec plusieurs canons, ont reçu en route, l'ordre de rentrer dans leurs cantonnemens. Il n'y a plus que l'infanterie de Brême qui occupe encore des postes au théâtre de l'incendie, et la cavalerie de Lubeck fait des patrouilles conjointement avec la police. Il y a également ici de l'infanterie et de la cavalerie de Cuxhaven.

»Voici quelques détails qui sont du plus haut intérêt pour le commerce.

»Parmi les 1360 maisons détruites par l'incendie, se trouvent *dix-neuf* raffineries dont *treize* ne fabriquaient que des sucres candis.

»Déjà les Compagnies d'Assurances ont commencé à payer des sommes aux incendiés qui avaient le plus besoin de secours.

»Chose étonnante, on ne cite pas encore une seule traite dont le paiement ait été refusé; même parmi les maisons victimes de l'incendie.

»La confiance renaît insensiblement, et l'escompte n'a pas encore dépassé le taux de 4 % pour les bonnes valeurs.

»Depuis le jour de l'incendie, plus de trois cents navires ont remonté l'Elbe. Une seule maison citait quinze consignations; elle n'en avait jamais eu tant à la fois. — Les importations en un seul jour se sont élevées jusqu'à *dix mille* caisses sucre [illegible] et jusqu'à *vingt-mille* balles cafés. Le désastre aurait été [illegible] si l'incendie n'avait pas été précédé de près de trente-cinq jours de vents d'Est qui avaient empêché tous ces arrivages.

»Il n'y avait pas de magasins à obtenir; le prix des loyers décuplé, et le coût de la main-d'œuvre avait triplé.

»On félicite tous les spéculateurs qui auront eu l'heureuse idée d'expédier immédiatement après l'incendie des *vins*, des *draps*, des *clous* et autres objets dont le besoin se fait sentir fortement.

»D'un autre côté, les ordres d'achats arrivent de toutes parts, parce que chacun s'est imaginé que le besoin d'argent rendait le moment favorable, de manière qu'il allait en résulter un accroissement dans le mouvement des opérations.»

Voici les noms des différentes maisons de commerce dont les bureaux ont été détruits:

Huttner et C^{e}.	Lees et Menke.
Albrecht et Dill.	Auffm Ondt et fils.
Ross Viedahl et C^{e}.	H. Stegman.
Busseder et C^{e}.	G. et E. Gempel.
G. Behre et C^{e}.	Feht et Korthmann.
D. Behrens et fils.	Conr. Laar.
Pernisch et C^{e}.	Andr. Israel.
Ludwig Bahne.	Davenport et C^{e}.
V. D. Linden et C^{e}.	Wenterhof et Pieper.
H. D. Hertz.	O'Swald et C^{e}.
Biencore et C^{e}.	D. et F. Oppenheim.
A. V. Dohren.	Schluter et Madck.
Ed. Johns.	Higson Boeckmann et C^{e}.
Popert et Van Halle.	Emanuel et Sohn.
F. Jastl.	Meyer et Schœnfeld.
F. E. Bahre.	Gebr. Schwabe et C^{e}.
E. B. Bandmann-Eidam.	Gebr. Bing.
W. Ritter.	A. H. Grobthoff.
Schulte et Schemmami.	H. A. E. Cansland.
M. et W. Joost.	Bauk et Durkdop.
Wachter et C^{e}.	G. Jenequel.
Maschwitz et C^{e}.	Schrœder Mahs et C^{e}.
Gallmeyer Gelfcken.	Perthes.
Bottornley Ziese et C^{e}.	Besser et Mauke.
Salomon Heine.	D. Jacques et fils.
Frères Schwartz.	Feldmann, Bohl et C^{e}.
Reitlecken et Lueh.	Simon et Jacoby.
Lorent ma Bride et C^{e}.	D. H. Hannfeld.
H. E. Meyer Junior.	

Les secours pour les malheureuses victimes du désastre qui vient de frapper la ville de Hambourg, arrivent de toutes parts. Il est impossible d'enregistrer tout ce qui nous revient des mesures prises dans ce but. Aussitôt la réception de la nouvelle du désastre de Hambourg, des souscriptions se sont ouvertes à Londres. Le 13, les sommes versées dans le but de venir au secours des victimes, dépassait déjà 10,000 Liv. st. (120,000 fr. P.-B.) Une souscription a été ouverte à Paris, dans les bureaux de MM. Rothschild et Hottinguer. Le prince de Hesse-Cassel a donné pour 3000 fl., la maison Rothschild pour 5000 fl. et plusieurs grandes maisons de Francfort pour 1000 et 2000 fl. Quant au roi de Danemarck a envoyé un secours de 100,000 marcs.

Le *Journal de Bruxelles* publie des détails statistiques intéressans sur les pays de Waes en Flandre. En voici un extrait:

Le pays de Waes est à l'égard de presque toute la Flandre, par conséquent du reste de l'Europe, le pays modèle pour la culture; dans le pays de Waes, le village de Zele mérite à divers égards d'être cité en première ligne. Ce n'est pas une des plus importantes que celle qui est appelée à jouer un pareil rôle, il n'est donc pas sans intérêt de savoir ce qui s'y passe. Nous prenons un exemple frappant que la culture bien dirigée, lorsqu'elle s'appuie sur quelques branches accessoires de travail, peut donner l'aisance à une population nombreuse.

Le commune de Zele embrasse 2700 hectares de terres labourables et donne à vivre à 11,000 habitans. Cette première circonstance est remarquable; nous comptons quatre habitans par hectare. Je ne crois pas que dans aucune partie du monde on soit arrivé à moins d'inconvéniens à une pareille agglomération de population. Presque tous ceux qui veulent travailler s'occupent et vivent; on ne compte que 1300 individus à la charge du bureau de bienfaisance, et ce ne sont que les gens invalides ou paresseux.

Depuis vingt ans le prix des terres a doublé; un bonnier (1 hect. 33 ares) se vend jusqu'à dix mille francs, beaucoup se vendent huit mille. Tous les fermiers veulent tous devenir propriétaires, un grand nombre en ont les moyens; plus de la moitié des terres exposées en vente passe en leurs mains; ne connaissant aucun autre placement pour utiliser leurs épargnes, ils la paient sur le pied de trois pour cent à deux pour cent de revenu. Je puis vous citer entre autres une pièce de 47 ares vendue récemment 2,400 fl. de Brabant, qui n'avait coûté que 700 fl. il y a douze ans. Cette pièce est de première qualité de terre légère. La location n'est pas élevée en proportion; on ne dépasse pas 200 fr. par bonnier, et ce prix ne se paie pas sur la moitié des terres de la commune.

Nos plus grosses fermes ont dix bonniers (13 hect. 33 ares 70 centiares); mais nous en avons de deux bonniers, dans lesquelles une famille composée de six et de sept personnes trouve une existence honorable.

On lira sans doute avec un vif intérêt l'extrait suivant d'une leçon faite au Collége de France par M. [illegible] sur l'état que présentaient les organes des victimes de l'incendie des wagons:

Sur trente-un cadavres, deux seulement n'avaient pas leurs membres inférieurs, et sur ces individus, la

des pieds se soulevait en une vaste ampoule qui se dé- d'une seule pièce. Deux autres cadavres avaient con- leurs crânes, de ce nombre était l'infortuné Dumont- ville; la table externe de son crâne était seule calcinée; le et la laine interne étaient intacts; et une chose à remar- c'est la prodigieuse dureté du crâne de cet illustre navi- eur.

ans toutes les autres têtes, le crâne n'existait plus, la dure- présentait un phénomène des plus remarquables; elle t rétractée, raccornie, appliquée sur la base du crâne, la e célébrale réduite en un mamelon à peine de la grosseur ing! La peau offrait le même phénomène; partout où elle pas été calcinée, elle était également rétractée, raccor- et comprimait étroitement les organes. Les parois abdomi- éclatées par la force de la tension, laissaient échapper hors tous les organes digestifs; les parois thoraciques en- es, chez la plupart des individus, laissaient également à nu oumons et le cœur, qui se trouvaient ainsi en contact direct la flamme.

corps d'une femme d'une magnifique stature, autant qu'on u en juger par les débris informes qui en restaient, était dans sa peau comme jamais corset n'aurait pu le faire. La qui avait reçu l'action immédiate de la chaleur, était et racorni comme le tissu osseux. M. Magendie a fait remarque, que toutes les parties recouvertes de flanelle présentaient presque aucune trace de brûlure; seulement, étaient durcies.

us les cadavres ont présenté cette particularité, savoir: que mâchoire inférieure était exactement carbonisée; la mâ- re supérieure avait beaucoup moins souffert; les dents nt, pour la plupart, brûlées seulement en avant; l'émail en général, bien mieux conservé que la racine. La lan- avait été un peu protégée par son enveloppe fibreuse ré- ée; par suite de cette rétraction, cet organe était réduit à petit tubercule ramassé au fond de la bouche; il était com- ement cuit à l'intérieur. Le cerveau était, de tous les or- es, celui qui avait perdu le moins de son humidité. Le peu on a retrouvé de la chair musculaire était en partie réduit en ens minces comme du chanvre et isolés par la disparition issu cellulaire, en partie calciné et presque méconnaissable. n peut assurer que jamais d'aussi affreuses lésions n'avaient produites si instantanément, et, sur une aussi vaste échelle, incendies les plus horribles, tous les bûchers de l'antiquité s temps modernes n'offrent pas d'exemple analogue. C'est chose horrible à voir que ces débris informes et carbonisés malheureuses victimes de l'incendie. Les dents seules sont tées intactes sur plusieurs cadavres et contrastent par leur cheur avec la couleur charbonneuse de ces résidus; elles les peuvent indiquer souvent la place où fut la tête, et c'est proéminence des deux incisives supérieures de Mad. Du- nt-d'Urville qu'on a dû de reconnaître son cadavre.

Extérieur.

TURQUIE.

On écrit des frontières de Turquie, le 2 mai:

Des lettres de Jassy portent que les élections à la prochaine ssemblée générale sont, dans la principauté de Moldavie, près toutes à l'avantage du gouvernement.

Nicolas Cantacazeno, ministre de la justice depuis le départ métropolitain, l'a suivi et a également donné sa démission. résident actuel du Divan prendra, dit-on, sa place. »

On lit dans une lettre que l'évêque de Jérusalem, Alexan- a écrite le dimanche de Pâques, de la Montagne de Sion, à ses amis de Londres, les passages que voici:

J'ai posé, le 28 du mois dernier, la première pierre de l'é- dont la construction est poussée avec activité.

Vous apprendrez avec plaisir que nous ne rencontrons ici un obstacle. Non seulement le Pacha d'ici est animé des meilleurs sentimens envers nous; mais aussi le Séraskier Mous- ha-Pacha, gouverneur de toute la Syrie, qui était dernière- ent à Jérusalem, n'a rien dit ou fait pour nous entraver. »

RUSSIE.

On écrit de St.-Pétersbourg, le 7 mai:

Par un oukase de S. M. l'empereur, du 18-30 avril, le con- eiller privé actuel Bloudoff est élevé à la dignité de comte de l'Empire de Russie, ainsi que sa postérité.

Par un oukase de S. M. l'empereur, du 2-14 avril, adressé au ministre dirigeant, le chapitre des ordres impériaux et royaux de Russie est réuni au ministère de la maison de S. M. I., de la même manière que le ministère des apanages et le cabinet im- périal. Toutefois les employés du chapitre conserveront l'uni- forme qui leur était attribué.

Le général est mort, à St.-Pétersbourg, le général d'infanterie et aide-de-camp général comte Charles Féodorovitsch Toll, directeur en chef des voies de communication et des bâtimens publics.

Le 17 avril, il a été élevé à Simphéropol, un monument con- sacré au prince Wassilji Dolgorouki Krimski, qui a si bien mé- rité de la Crimée. Ce monument consiste en un superbe obélisque de marbre de la Crimée. »

ITALIE.

On écrit de Rome, le 28 avril:

Le Saint-Père a reçu d'une dame très-haut placée qui habite les Orientales des présens très-précieux avec prière de dire messe pour elle. On se rappellera qu'il y a cinq ans, une femme morte dans les Indes avait légué au Pape par son testa- ment une somme de 60,000 scudi. Le Pape a employé cette somme entière à des buts pieux et particulièrement en subsides aux missions étrangères.

La riche Indou de Calcutta, arrivé ici avec ses domestiques qui sont tous des nègres, et avec son neveu, et accompagné de prêtres anglais, excite l'attention des Romains par la nouveauté de son costume.

On attend vers la fin de cette semaine l'archevêque de Paler- me, cardinal Pignatelli, qui doit arriver aujourd'hui même à Naples. Son voyage se rattacherait à la régularisation des affaires ecclésiastiques de la Sicile.

Mgr Rosati, évêque de St.-Louis (Etats Unis), est de retour d'une mission extraordinaire que lui avait confiée le Saint-Siége, et a remis au Pape le concordat conclu avec le président Boyer. On attend à cet égard un message d'Haïti. »

— Une lettre de Palerme, à la date du 5 mai, porte:

«S. A. R. le prince Guillaume de Prusse, accompagné de ses deux fils, les princes Adalbert et Waldemar, est arrivé ici. LL. AA. RR. feront le voyage autour de notre île sur le bateau-à-vapeur *Palermo*, et reviendront ici le 17.

»Il paraît que les différends existant entre notre gouvernement et les Etats-Unis, ne sont pas encore aplanis; on a néanmoins l'espoir que la concorde sera bientôt rétablie.

»Le gouvernement a nommé pour ses commissaires dans les négociations relatives au traité de commerce avec l'Angleterre, le ministre d'état sans portefeuille prince Committini, le commandeur Fortunato, et le commandeur Spinelli, tandis que l'Angleterre a chargé de cette mission son ambassadeur ordinaire à la cour de Naples, chevalier Temple, et sir Parish. »

BAVIÈRE.

On mande Munich, le 11 mai:

« Nous apprenons que S. M. le roi arrivera le 14 ou le 15 de ce mois, à Rome, de retour de son voyage en Sicile.

»Des lettres particulières de Passau annoncent que le 3 de ce mois, un incendie a dévoré 250 maisons à Steyerdorf (faubourg de Steyer). Nous ne connaissons aucun autre détail. »

SUÈDE ET NORVÈGE.

On mande de Stockholm, le 6 mai, que S. Exc. le grand-maréchal du royaume, comte de Brahe, seigneur de l'Empire, a été décoré par S. M. le roi des Français, de la grand'croix de la Légion-d'Honneur.

ANGLETERRE.

On mande de Portsmouth, le 13 mai:

« Le bruit court que S. M. la reine et son auguste époux ont l'intention de visiter dans le courant de l'été, les établissemens maritimes de ce port. Cette visite aurait lieu au mois de juillet. A cette occasion serait lancé l'*Albion*, de 90 canons, qu'on construit en ce moment. »

— Il résulte d'un discours récent de sir J. Graham, prononcé dans la Chambre des Communes, que le nombre de pauvres dans la Grande-Bretagne et la principauté de Galles, s'élevait le 31 mars dernier, à 1,072,000, dont 940,000 recevaient des secours à leur domicile, et le reste dans les maisons de travail.

— Dans la Chambre des Communes, séance du 13 mai, sir Robert Peel, en réponse à une question de M. Redhead Yorke, a annoncé que le gouvernement de S. M. avait l'intention, vu la détresse qui règne dans certaines parties du pays, et spécialement en considération de la patience exemplaire avec laquelle, généralement parlant, le peuple supporte ses maux, d'inviter les sujets de S. M., par une lettre de la reine, à venir au secours de ce peuple souffrant, au moyen de souscriptions. Sir Robert ne doute pas qu'on ne réponde généreusement à l'appel de S. M.

— Dans la Chambre des Communes, séance du 13 mai, lord Palmerston a interpellé le ministère pour savoir si le gouvernement avait reçu la nouvelle que Omar-Pacha, dont la nomination en Syrie, avait donné lieu à des remarques, dans la Chambre, avait fait enlever et conduire à Constantinople, cinq ou six des principaux chefs des Druses, etc.

Sir Robert Peel: Peu avant le départ du navire qui a apporté les dernières nouvelles de Syrie, les agens britanniques ont appris que cinq chefs des Druses ont été arrêtés par Omar-Pacha. Celui-ci les avait invités à dîner. Les chefs avaient accepté l'invitation, ayant naturellement une foi entière dans la loyauté de leur hôte. A un signal donné, ils furent arrêtés; et d'après un rapport reçu, ils furent envoyés non à Constantinople, mais à Beyrouth. On assigne diverses causes à cette conduite; mais comme rien d'authentique n'a encore été reçu, il vaut mieux ne pas entrer dans d'autres détails. Malheureusement cette conduite corrobore l'opinion que j'ai émise l'autre jour, sur la nomination d'Omar-Pacha. Le pouvoir d'intervenir de la part du gouvernement turc, doit nécessairement être limité; cependant, il fera tout, après un examen complet de l'affaire, pour que justice soit rendue.

Le Dr Bowring demande si le gouvernement de S. M. a reçu quelque nouvelle au sujet du rappel d'Omar-Pacha, de la Syrie.

Sir Robert Peel: Le gouvernement n'en a pas reçu, mais en conséquence de représentations adressées par le gouvernement de la Grande-Bretagne et par ceux d'autres puissances, il a été reçu un avis qui fait supposer que l'autorité d'Omar-Pacha ne sera que temporaire. Cependant le gouvernement de S. M. n'a pas appris qu'il ait été rappelé. Cette circonstance ne sert qu'à confirmer l'opinion que j'ai déjà exprimée, à savoir que la nomination d'Omar-Pacha a été bien peu judicieuse.

— Une assemblée générale des propriétaires de la Compagnie des Indes a eu lieu le 11. L'assemblée, tout en admettant que les modifications proposées par le premier ministre, méritent des éloges en général, a adopté à l'unanimité la proposition suivante en ce qui concerne l'Inde: « L'avis de l'assemblée est que les territoires sous le gouvernement de la Compagnie des Indes doivent être traités comme des parties intégrantes de l'empire britannique, et qu'une révision du tarif anglais ayant lieu en ce moment, l'assemblée accomplissant son devoir envers ses co-sujets de l'Inde britannique, adressera de nouvelles pétitions aux deux Chambres du Parlement, afin d'obtenir une complète réciprocité commerciale entre l'Inde anglaise et l'Angleterre qui, si elle était établie pleinement et loyalement, offrirait aux deux pays des avantages mutuels et considérables et contribuerait sensiblement à assurer la sécurité et la durée de la puissance et de l'influence anglaise dans l'hémisphère oriental. »

FRANCE.

On écrit de Paris, le 15 mai:

Le ministre des finances vient de faire distribuer aux Chambres le tableau des propriétés immobilières de l'état. La valeur approximative en capital de ces propriétés, est évaluée à un milliard 283 millions 441,698 fr. Les propriétés dépendant du ministère de la guerre sont portées pour plus de 206 millions, et celles du ministère de la marine pour 128 millions. Les forêts de l'état sont évaluées à 729,563,183 francs et les domaines à 8 millions.

— La circulation sur le chemin de fer de la rive gauche a recommencé le 14 mai. A midi, un premier départ a eu lieu de la gare de la barrière du Maine; un instant après, un autre convoi revenait de Versailles; les wagons, au nombre de cinq, contenaient plusieurs dames dont la toilette était fort élégante. On a substitué aux serrures qui fermaient les portières, des becs de canne que les voyageurs peuvent ouvrir à volonté. Les locomotives sont toutes à six roues. Entre le *tender* et les wagons des voyageurs on a placé les bagages et les marchandises. Enfin, il a été pris des précautions de toute nature pour la sûreté du transport. Aujourd'hui, dimanche, le chemin a repris son service aux heures accoutumées.

— MM. Raymond Coste et Conil, gérans du journal le *Temps*, ont été solidairement condamnés aujourd'hui à cent deux mille trois cents francs d'amende, savoir:

Pour avoir publié le journal sans la signature du gérant responsable	83,000 fr.
Pour fausse déclaration au ministère	10,000
Décime en sus	9,300

De plus, le tribunal a ordonné que le journal cesserait de paraître, et il a fixé à un an la durée de la contrainte par corps.

Opinion du maréchal Soult sur les chemins de fer en France considérés au point de vue stratégique.

Voici comment s'est prononcé le président du conseil dans la récente discussion à la Chambre des Députés de France, relativement aux chemins de fer:

Il faut envisager les chemins de fer sous deux points de vue à l'est et au nord de la France.

Dans la direction du Nord le gouvernement possède un grand nombre d'établissemens militaires, il s'y trouve toujours une grande concentration de troupes; d'un autre côté, il en existe toujours un grand nombre réparties, de la Méditerranée au Rhin; si la France était menacée, il faudrait boucher les trouées, transporter les troupes d'un point à l'autre par des moyens extraordinaires; et si le danger était trop pressant, il faudrait les faire voyager, comme cela est arrivé plusieurs fois, sur des voitures mises en réquisition; l'établissement des chemins de fer aurait l'avantage de rendre les transports plus faciles et plus rapides.

La France est en sûreté du côté du Nord; mais il n'en est pas de même du côté de la Basse-Alsace. Depuis que nous avons perdu Landau et Sarrelouis, et que la Confédération a ainsi une double tête de pont sur le Rhin, si la France était menacée, ce serait, sans aucun doute, sur le point que je viens d'indiquer; un corps d'armée parti de Sarrelouis et de Landau pourrait facilement tourner Strasbourg, et, en suivant la grande route de Saverne, entrer dans la Champagne; cette pensée, je l'ai développée devant la commission, et je ne crois pas qu'il y ait d'inconvénient à la rendre publique, car elle est tellement évidente, qu'il n'y a pas un homme de guerre qui n'en ait vérifié l'exactitude.

Comme militaire et comme ministre de la guerre, il était de mon devoir d'étudier ce qu'il y avait à faire pour mettre la France à l'abri de ce côté, et c'est par suite de cet examen que j'ai exprimé dans le sein de la commission la pensée que, sous le rapport de la défense générale du royaume, j'attachais la plus grande importance à la ligne de Paris à Strasbourg: Paris étant un centre de centralisation de troupes, et le Nord ayant une grande quantité d'établissemens militaires, il m'a paru de toute nécessité que le gouvernement fût en mesure de pouvoir porter, avec le plus de rapidité possible, 45 à 50,000 hommes dans l'Est pour boucher la trouée de la Basse-Alsace.

Cette nécessité, je le répète, devenait plus rigoureuse encore depuis que la France a perdu Landau et Sarrelouis, que l'on a démoli Huningue, et qu'ainsi notre frontière est sans cesse découverte de ce côté.

La ligne du chemin de fer de Paris à Strasbourg met le gouvernement du roi à même d'aller au-devant du danger qui pourrait menacer la France du côté de la Basse-Alsace; ce but serait surtout rempli si la ligne se rapprochait le plus possible de Metz, qui a une si grande importance comme point stratégique. Il faudrait établir à Metz un grand camp retranché pour aller au-devant de l'armée ennemie qui menacerait la Basse-Alsace; aussi, dès que la ligne de Paris à Strasbourg sera exécutée, il est évident que le gouvernement demandera un embranchement sur Metz.

Parmi les lignes projetées, il y en a une autre qui se dirige sur Marseille et Lyon, et à laquelle on doit aussi attacher beaucoup de prix au point de vue stratégique.

Si une invasion avait lieu par la Basse-Alsace, il est probable qu'un corps d'armée chercherait à pénétrer par les Alpes sur notre territoire. Le gouvernement continue à fortifier Lyon, qui deviendrait alors la tête de notre ligne de défense.

Le seul point stratégique qui se trouve sur la ligne de Paris à Lyon est incontestablement Dijon. La Chambre se rappelle que quand l'empereur voulut entrer en Italie pour aller livrer la bataille de Marengo, la première concentration de troupes fut faite à Dijon.

C'est de Dijon que l'empereur partit pour aller passer les Alpes et pour manœuvrer dans les plaines de Marengo; ce point est tellement indiqué par les caractères les plus spéciaux, qu'il n'est pas possible de le méconnaître un seul instant.

Je me borne à signaler au point de vue stratégique la ligne de Paris à Strasbourg et la ligne de Paris à la frontière des Alpes, par Dijon; je maintiens que sous le rapport de la défense générale du royaume, il y a la plus grande importance à ce que la première de ces lignes soit mise en communication avec Metz, et que la ligne de la Méditerranée, par Dijon, ait aussi une importance très-considérable.

On écrit du département de Saône-et-Loire, le 11 mai:

« Un événement affreux vient de jeter la consternation dans les environs de Chiny (Saône-et-Loire).

»Le sieur Larochette, âgé de [illegible] ans, appartenant à une famille riche et [illegible] du pays, avait exprimé plusieurs fois à sa sœur, [illegible], le désir de voir sa fille, jeune personne de dix-sept à dix-huit ans. La mère avait éloigné cette idée, soit en prétextant la différence d'âge, soit en faisant valoir le motif de proche parenté, qui causait surtout la répugnance de sa fille; il était même question pour elle d'un autre mariage.

»Vendredi dernier, Larochette se rendit le matin chez [illegible], dont le mari était parti pour la foire de Sologny; il la trouva déjeunant avec sa fille, une autre sœur, Mad. D..., et la fille de

celle-ci. On l'invita à se mettre à table; il refusa; et bientôt, ramenant la conversation sur son projet de mariage avec sa nièce, il demanda formellement à Mad. B... si on voulait l'accepter pour époux. Sur un nouveau refus indirect de la mère et de la fille, sa violente exaspération n'eut plus de bornes. «Tu ne »veux pas me la donner, s'écrie-t-il, eh bien! elle ne sera à per»sonne!» Et, s'armant d'un couteau poignard, il s'élance sur la jeune fille, et la renverse percée de plusieurs coups. La pauvre mère vole au secours de son enfant; elle est frappée à son tour mortellement; son autre nièce, Mlle D..., se précipite pour secourir les deux malheureuses, elle reçoit un coup de poignard de son oncle dont la fureur semble augmenter avec le nombre de ses victimes.

»Cependant les cris de terreur et le bruit de cette horrible scène attirent les gens du dehors; des vignerons arrivèrent et voulaient s'emparer du meurtrier; mais Larochette, toujours armé de son poignard, le brandit comme un forcené et les tient à distance. L'un d'eux cependant, plus avisé, lui lance à la tête une pierre qui le renverse. On profite de l'étourdissement produit par la chute pour se saisir de sa personne. La gendarmerie, prévenue sans retard, est venue le chercher et l'a conduit dans les prisons de Macon. Depuis son arrestation, Larochette est calme et refuse jusqu'à présent de répondre aux questions qui lui sont adressées.

»On annonce que Mad. B... et sa fille ont succombé à leurs nombreuses blessures. On espère sauver les jours de Mlle D..., qui court cependant les dangers les plus sérieux.»

Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs l'*Eau de M. Désirabode*, chirurgien dentiste de S. M. Louis-Philippe, roi des Français, cette Eau ne se borne pas seulement à blanchir les dents, mais elle arrête la carie, et on délivre des prospectus aux dépôts.

L'expérience a démontré que l'*Eau O'Méara* est un dentifrice avec le plus grand succès pour combattre les maux de dents et raffermir les gencives, sans jamais être nuisible.

Théâtre-Royal-Français.

Jeudi 19 mai 1842. (Représentation n° 5.)

Les comédiens ordinaires du Roi, auront l'honneur de donner:

La première représentation de la reprise de. ANNE DE BOULEN, grand-opéra en 4 parties, musique de Donnizetti: Suivi de la première représentation de: L'AVEUGLE ET SON BATON, vaudeville en un acte par MM. Varin et Laurencin.

Nota. Cet opéra, traduit de l'italien par M. Castil-Blaze, et représenté jusqu'à ce jour en opéra comique, a été remis en grand-opéra, et les récitatifs dont la musique est également de Donnizetti, ont remplacé le poème qui nuisait à l'ensemble de ce bel ouvrage.

On commencera à SEPT heures.

ANNONCES.

Théâtre des Frères Lehmann

dans la grande loge sur le Plein, *à côté du Cirque.*

Aujourd'hui mardi 8me et demain mercredi 9me représentations de la troupe des Pantomimistes Russes, sous la direction des FRÈRES LEHMANN, seront composées, de:

PREMIÈRE PARTIE.

Le Barbier de Pekin,

Ballet en un acte,

dans lequel M. et Mad. Deulin danseront un pas de deux, et Mlle. Adelaïde Lehmann, élève du Conservatoire Royal de Paris exécutera un pas seul.

SECONDE PARTIE.

LES DEUX CHINOIS,

MM. *Deulin* et *Nicola*, les deux plus célèbres artistes de l'Angleterre, nouvellement engagés.

TROISIÈME PARTIE.

Récréations Japonnaises,

exécutées par tous les artistes qui forment la Troupe et parmi lesquels se trouve M. Hendery, le plus extraordinaire de tous les Funambules de l'Angleterre.

Pour la première fois,

L'Atelier de Canova,

en groupes de statues, formés par des poses athlétiques, mimiques et académiques avec piédestaux mouvans, exécutées par la Famille Lehmann et MM. Deulin, Degli, Seymour et Anderson.

Le spectacle sera terminé par:

Une grande Pantomime nouvelle en deux actes,

Le Voyage aérien de Pierrot.

On commencera à 8 1/2 heures du soir.

Les costumes sont brillans. Les décors nouveaux sont peints par M. C. Lehmann. 4566.

Exposition du grand et superbe *Eléphant, d'Abd-el-Kader,*

conquis par les troupes françaises à la dernière bataille de Mascara,

Dans la Loge située sur le Buitenhof *près du Vivier.*

Cet énorme animal pèse 3,500 livres des Pays-Bas, et a la taille de 3 1/2 aunes des Pays-Bas. Il est d'une douceur sans exemple, et exécute divers exercices avec une surprenante intelligence; chose remarquable: c'est un Eléphant femelle avec des défenses.

On y voit aussi un *Dromadaire*, un *Mulet-Zèbre*, du Cap, et un *Cheval-Tigré* de toute beauté. 4571.

POSITIVEMENT LES 3 DERNIERS JOURS DE L'EXPOSITION

DES PUCES INDUSTRIEUSES,

ouverte de 10 du matin à 9 heures du soir, dans la rue dite le *Lange Pooten*. Entrée 50 cents.

4557. L. BERTOLOTTO.

THEATRE NATIONAL.

Mardi, le 17 mai 1842.

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE par les Acteurs Français du Grand-Théâtre d'Anvers, réunis à la Troupe Hollandaise de M. FOUGEROUX.

Le Mari de Cinq Ans,

Vaudeville en un acte, joué par le Gymnase Enfantin de Mad. SAQUI, composé de 15 enfans de 5 à 8 ans.

LES JEUX INDIENS,

par M. FOUGEROUX.

Scènes Orichalciennes,

par Mad. FOUGEROUX.

EXERCICES DE KLISCHNIGK,

par MM. MICHEL et VICTOR, âgés de 6 et 8 ans.

Le spectacle commencera par:

DE JAGER, DE HUSSAAR EN HET OESTERMEISJE,

vaudeville en un acte par M. Van Raay.

Il se terminera par une 2e représentation de:

FROSINE OF DE LAATSTE AANGEKOMENE,

vaudeville en un acte dans lequel Mad. Vink, remplira 6 rôles différens.

On commencera à 8 heures.

Prix des Places: 1er Rang, 1 fl. 49 c.; 2e Rang, 1 fl.; 3e Rang, 70 c. 4e Rang, 40 cents.

Cabinet de Figures de cire mouvantes

DE M. MARTIN,

dans une loge située sur le *Plaats*.

Ce cabinet est composé de plusieurs figures en pied et bien costumés, représentant des personnages célèbres appartenant à l'histoire contemporaine; on y voit aussi un enfant dont la chevelure soyeuse est extraordinaire et divers ouvrages de mécanique très-ingénieux, et qui obtiennent les suffrages de tous les connaisseurs; il y a, en outre, un *Diorama* représentant une *Messe de Minuit* dans l'église St.-Pierre à Rome, tableau d'un admirable effet.

Pendant les intervalles, le célèbre jongleur, M. Dufour, exécute des exercices et tours d'adresse de la plus grande force. 4672.

Grand Théâtre des Funambules

sous la direction de M. F. NEISZ, de Vienne.

La Loge est située sur le Plein.

La représentation de mardi, 17 mai, sera composée de:

PREMIÈRE PARTIE.

Arlequin Fille Toscane,

Ballet Pantomime en un acte.

SECONDE PARTIE.

LES BERGERS ET BERGÈRES,

EXERCICES ACROBATIQUES.

Danse finale sur trois cordes parallèles.

TROISIÈME PARTIE.

Les Pyramides d'Ab-el-Kader,

exécutées par 18 personnes, et dans lesquelles on verra des groupes de 20 pieds de hauteur, formés par les artistes des deux sexes.

QUATRIÈME PARTIE.

L'Arène des quatre Chinois,

Exercices extraordinaires exécutés par les quatre frères, Artistes anglais.

Le spectacle sera terminé par:

Le Moulin à Eau

OU LA PÊCHE DE PIERROT,

Ballet Pantomime comique, en deux actes.

On commence à 8 heures précises.

CIRQUE TOURNIAIRE.

DIRECTEURS PRIVILÉGIÉS DE LL. MM. IMPÉRIALES DE TOUTES LES RUSSIES.

Au *Plein*.

Aujourd'hui Mardi 17 *mai*,

Représentation Extraordinaire.

Demain mercredi le 18 pour la clôture,

Exercices et Scènes équestres; Chevaux dressés, et Exercices des vrais Bedouins. 4567.

EXPOSITION SPHÉRIQUE et Vues disparaissant.

Spuistraat, n° 17, maison de M. NELCK.

Cette exposition scientifique et amusante vient d'être inventée à Londres, où elle a été placée dans l'établissement *Polytechnique*, et produit les effets les plus étonnans, de toutes les planètes, *éclipses solaire* et *lunaire*, le cours des comètes et des étoiles, le cours de la Terre autour du soleil, et une infinité d'objets curieux; dont les programmes donnent le détail.

Cette exposition a lieu tous les jours à 7 1/2 h. et 9 heures du soir précises. Une fois la séance de 7 1/2 h. commencée on ne pourra plus être admis qu'à celle de 9 heures.

Le prix d'entrée est 1 florin. 4570.

Huile de Provence superfin

La grande Bouteille à 80 cents; idem en Cruches de 5 et pour l'expédition. En dépôt chez A. J. NICOLA, Boulanger, *straat* à La Haye, où l'on peut se procurer de fort bon d'excellent pain-d'épices.

VÉSICATOIRES CAUTÈR

PAPIER D'ALBESPEYRES.

Seul approuvé par les membres de l'Académie de Médec panser sans douleur et obtenir une suppuration abondante et (Compresses spongieuses préférables au linge).

Dépôts: La Haye, MM. Moutoh et fils; Amsterdam, H. Alkmaar, A. Peeters; Bois-le-Duc, J. Straatman; Breda, Groningue, P. H. N. van Wermeskerken; Middelbourg, Ligny; Leide, O. A. van Tricht; Dordrecht, van Wageningue J. M. van Olst; Tilbourg, H. Martens; Utrecht, A. P. Milingdingue, P. K. Drossaert; Zierikzee, J. H. Ochtmans; Heider Diep) J. Hoogland Pf.; Gorcum, P. J. B. Schultze; Arnheim, F. Nymègue, J. H. Coenen; Deventer, L. G. Smeenk.

BREVETS D'INVENTIONS ET DE PERFECTIONNEME

FUMIGATIONS PECTORAL

L'appareil à fumigations de J. Espic, pharm. à Bordeaux, par le gouvernement sous le nom de *Fumigateur Pectoral*, pose de *Cigarettes* que l'on fume et dont on aspire la fumé périence de plusieurs années s'est prononcée d'une manière po faveur de ce moyen ingénieux, dont l'efficacité est incontest les affections *nerveuses des voies aeriennes et de la respir de la poitrine, du cœur et de la tête.* Ainsi *l'asthme, la tou rouement, les rhumes, les maux de gorge, les palpitations d les migraines*, etc., etc., résistent rarement à la puissance trice de quelques fumigations. Dépôts chez M. W. C. van Do Haye et les principales villes de ce pays.

Cours des Fonds Publics.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 15 MAI.

	Int.	Cours du 14 mai.	Cours du 15 mai. Fluctuations	
PAYS-BAS.				
Dette active	5	—	de 101 1/4 à —	
d° d°	2½	52 7/16	» 52 5/16	» 52 7/16
d° différée		—	» —	» —
Billets de chance		—	» —	» —
Syndicat	4½	93 1/8	» 93 5/16	» 93 1/8
d°	3½	—	» —	» —
Société de Commerce	4½	—	154 1/2	» —
d° nouvelle	4½	—	» —	» —
Emprunt de 1836	4	—	» —	» —
d° des Indes	5	99 1/8	» 99 1/8	» 99 7/16
RUSSIE.				
Ob. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	» 105 3/4	» —
d° d° 1828 & 1829	5	—	» —	» —
Insc. au G. L.	6	—	» —	» —
Certific. au d°	6	—	» —	» —
d° à Hambourg	5	—	» —	» —
d° à Londres 1822	5	—	» —	» —
d° inscript. 1831/33	5	—	» —	» —
Emprunt de 1840	4	—	» 98 3/8	» —
PRUSSE.				
Oblig. à Londres 1830	4	—	» —	» —
Act. Bet. de 50 Rx.		—	» —	» —
ESPAGNE.				
Perp. ém. Amsterdam	5	—	» —	» —
d° à Londres	3	—	» —	» —
Passive	5	—	» 4 13/16	» —
Dette différée à Paris		—	» —	» —
Deffered		—	» —	» —
Ardouin	5	20 1/4	» 20 3/16	» 20 1/4
AUTRICHE.				
Oblig. Gall. & Comp.	4	—	» —	» —
d° métalliques	5	—	» 107 1/4	» —
d° d°	2½	—	» —	» —
NAPLES.				
Certif. à Amsterdam	5	—	» —	» —
d° à Naples	5	—	» —	» —
d° à Londres	5	—	» —	» —
DANEMARCK.				
Obl. à Londres	3	—	» —	» —
ANGLETERRE.				
Cons. Ann.	3	—	» —	» —
FRANCE. Inscrem G. L.	3	—	» —	» —
POLOGNE. Act. 1835		—	» 152	» —
BRESIL. Cons. Ann.	5	—	» —	» —
MEXIQUE. d° d°	5	—	» —	» —
COLOMBIE. emp. 1824	6	—	» —	» —
PÉROU. d° d°	6	—	» —	» —
PORTUGAL.				
Oblig. à Londres	3	—	» —	» —

BOURSE D'ANVERS DU 16 MAI.

	Int.	
Métalliques	5	—
Naples	5	—
Ardouin	5	20 13/16, 21
Dette différée, anc.		—
Dito nouv.		—
Passive	5	—
Lots de Hesse		—

Cours après la Bourse (2 1/2 heures).

Ardouin	//
Idem, Primes à 1 mois	

BOURSE DE VIENNE DU 9 MAI.

Métalliques, 5 %	109 1/4	Lots de 1834	
Dito, 4 %	100 1/2	Actions de la Banq	
Dito 3 %	—		

BOURSE DE LONDRES DU 14 MAI.

Cons. 3 %	92 3/8, 1/8 P.
Holl. dette act. 2 1/2 %	52 1/8
Dito dito 5 %	101 7/8
Dito Emprunt 1837, 5 %	98 1/2, 1/8
Espagne	23 5/8
Portug. (nouv.)	—
Russes	—

Le prix de l'abonnement est de 26 florins, par an ou 7 florins par trimestre pour La Haye, et de 30 florins par an ou 8 florins par trimestre pour les autres villes. On s'abonne au Bureau du *Petit Marché-aux-Herbes*, section E., N° 370, ainsi que chez tous les libraires et directeurs de postes du royaume. M. AUGUSTE DE VIGNY, directeur, CORRESPONDANCE, rue des *Filles-St.-Thomas* (*Place de la Bourse*), n° 5, est seul chargé des *Abonnemens* et *Annonces* pour la France.

IMPRIMERIE DE A. D. SCHINKEL.